L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL—NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 2 FEVRIER 1848.

Imprimé et publié par MAGNE & WEISSE. No 51, rue de Chartres, et No. 12, rue du Camp

NOUVELLE-ORLEANS : MERCREDI MATIN, 2 FÉVRIER 1848.

PROJETS FINANCIERS.—Le comité des voies et moyens à la Chambre des Représentans, pour se conformer au vœu exprimé par M. Walker dans son rapport annuel, a présenté un bill autorisant l'émission d'un emprunt de dix-huit millions et demi, portant six pour cent d'intérêt et remboursable en vingt ans. Cet emprunt doit être pris au pair. Il est probable que le Congrès accordera promptement l'autorisation demandée; mais on peut douter que la dernière condition stipulée pour l'émission de l'emprunt, puisse être remplie. Les coupons de l'emprunt précédent sont au-dessous du pair; comment le nouvel emprunt fera-t-il, nous dirons pas pour rester, mais pour se faire accepter au pair ? Cela ne sera qu'impossible tant que continuera la baisse sur les fonds publics, et rien n'indique encore qu'elle doive cesser prochainement. Loin de là.

A cette petite difficulté, ajoutez en une autre, ou plutôt deux autres: l'emprunt, pour obéir aux prescriptions de la loi sur la sous-trésorerie, devra être payé en espèces; or, qui peut fournir ces espèces, sinon les banques ; et ces institutions elles-mêmes, avant de venir à l'aide du gouvernement, ont à songer à leur propres intérêts, à leur propre solidité. Nous ne sommes plus au tems où la confiance était telle qu'on se départait sans difficulté de son numéraire ; on le garde pour faire face à ses engagemens. L'appât d'ailleurs n'est pas de nature à tenter les banques, et encore moins les capitalistes. Ceux-ci qui trouvent à placer leur argent avec toute sureté à un taux qui atteint et même dépasse un pour cent par mois, n'iront pas l'offrir pour ½ pour cent au gouvernement. Le dévouement ne peut pas aller jusque là.

Les locofocos eux-mêmes voient bien la difficulté de réaliser un emprunt au pair; mais quelques-uns se flattent que le remède nous viendra d'où nous est venu le mal, c'est-à-dire du Mexique. Ainsi le correspondant du *Sun* de Baltimore écrit:

"Une des causes qui doivent produire un changement prompt et favorable, se trouvera dans les grandes ressources des mines du Mexique. Depuis vingt mois la guerre arrête l'exportation des espèces provenant des mines, et les produits de cette exploitation se sont accumulés. Le général Scott ouvrira bientôt les communications vers St Louis de Potosi et de là vers Tampico; alors les vingt-cinq millions qui se trouvent enfermés de ce côté, chercheront leur voie vers les Etats-Unis et l'Angleterre. Un pareil arrivage contribuera singulièrement à relever dans les deux pays le marché monétaire."

Cela est assurément fort beau sur le papier; mais il faut le faire en réalité. Il faut d'abord que le général Scott atteigne St Louis; il faut ensuite que cette réserve de vingt-cinq millions dont on parle d'une façon si assurée, se montre au grand jour; il faut qu'elle vienne augmenter le numéraire aux Etats-Unis. Cela, en supposant toujours que l'accumulation des espèces ne soit pas une chimère, cela ne sera pas l'œuvre d'un jour, et en attendant l'administration a besoin d'argent! Il ne serait pas impossible d'ailleurs que cette perspective dorée ne fût rien qu'un beau rêve enfanté par l'imagination du correspondant du *Sun*. Si nos hommes d'Etat le partageaient, ils seraient sans doute condamnés prochainement à un amer reveil.

RAPPORT DE L'INGÉNIEUR D'ETAT.—Nous avons reçu un exemplaire du rapport que l'ingénieur d'Etat, M. H. J. Williams, vient d'adresser à la législature ; ce rapport qui présente un résumé des travaux accomplis durant l'année qui vient de s'écouler, mérite un examen approfondi que nous tâcherons de lui consacrer.

TÉLÉGRAPHE MAGNÉTIQUE.—La ligne télégraphique entre Washington et Charleston est aujourd'hui complète, et ces deux villes peuvent désormais communiquer avec facilité. Notre partie anglaise publie, dans ses colonnes d'avis, les prix pour la transmission des correspondances, et nous sommes convaincus que beaucoup de nos négociants s'empresseront de profiter de cette voie de communication.

La ligne occidentale qui doit aboutir à notre ville, et qui porte le nom de "Ligne de la Nouvelle-Orléans et de l'Ohio", se rattache à celle qui finit à Charleston; elle est déjà fort avancée; car elle s'étend à travers le Kentucky et le Tennessee; et elle atteindra sous peu le Nord de l'Alabama. De ce point on compte la prolonger sur le Mississippi, et, la reliant aux lignes déjà en opération, mettre notre ville en communication tout à la fois avec le Nord et avec l'Ouest. Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'avantage qu'une pareille ligne présente; la souscription nécessaire à son exécution ne demande plus que quelques noms, et elle ne doit pas les attendre longtems. En effet, non seulement l'achèvement de cette ligne est indispensable aux transactions commerciales, et c'est une considération, mais cette entreprise ne peut manquer d'être fructueuse pour les actionnaires.

REVUE COMMERCIALE.—La livraison de cet excellent recueil pour les mois de février vient de paraître. Parmi les nombreux articles qu'elle contient, nous remarquerons surtout celui que M. J. C. DELAVIGNE a consacré à la "production du sucre aux Etats-Unis;" une étude sur le "système postal" par M. Duke; un aperçu sur le développement de la population dans l'ouest, &c. La *Commercial Review* ne néglige rien pour se maintenir à la hauteur où elle s'est élevée.

TEXAS.—Le *Palmetto* nous a apporté le *News* de Galveston du 26 janvier. Les Indiens du Hieronimo, près de Séguin, se sont, dans ces derniers tems, livrés au brigandage; ils ont fait quelque dégât et tué un homme sur les bords du Plum Creek.

Le News annonce que l'on a expédié de la paroisse Calcasieu à Galveston une certaine quantité de sucre, au lieu de les envoyer à la Nouvelle-Orléans, attendu que les frais sont moindres et les prix plus élevés que dans notre ville.

La Législature est toujours en session; et le Sénat a passé un bill pour le réglement des comptes de la République avec le commodore Moore et une résolution pour venir à l'aide de tous ceux qui ont fourni des provisions à l'ancienne marine du Texas.

LÉGISLATURE DE LA LOUISIANE.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Séance de Mardi, 1er février 1848.

La Chambre se réunit conformément à l'ajournement.

La résolution de M. Smith concernant le pape Pie IX subit une seconde lecture. Elle est ainsi conçue :

Résolu, etc., que l'assemblée générale de la Louisiane voit avec plaisir et admiration les nobles efforts tentés par le pape Pie IX pour réformer d'anciens abus et augmenter le bonheur de son peuple; sa conduite l'a rendu cher à tous les amis de la liberté constitutionnelle; nous le saluons comme l'instrument dont se sert la divine Providence pour accomplir la régénération politique de l'Italie. Le peuple de la Louisiane désire ardemment que la lutte héroïque engagée par le Pape pour la grande cause des principes libéraux puisse vaincre tous les obstacles, triompher de l'opposition et déjouer les manœuvres du despotisme jusqu'à ce qu'elle y rallie les populations de l'Italie régénérée.

"Résolu, que le gouverneur de cet Etat soit invité à transmettre une copie de la résolution ci-dessus au pape Pie IX.

"Résolu que son Excellence le gouverneur soit invité également à transmettre une copie de la résolution à chacun de nos Sénateurs et Représentans au Congrès, comme l'expression du plaisir avec lequel l'assemblée générale verrait le gouvernement de Washington établir des rapports diplomatiques avec la cour de Rome."

Les résolutions, appuyées par un remarquable discours de M. Smith, subissent une troisième lecture et sont adoptées à l'unanimité.

La Chambre s'occupe ensuite du bill relatif à la révision et à la codification des lois de l'Etat. Le bill passe, après avoir été lu une troisième fois. La Chambre s'ajourne.

SÉNAT.—Le Sénat délibère sur le rapport de la majorité présenté par M. Porter, rapporteur du comité spécial chargé de l'enquête concernant le droit de M. John M. Bell à siéger comme Sénateur de la Nouvelle-Orléans. Le rapport est favorable à M. Bell.

M. [illegible], on se le rappelle peut-être, a prétendu il y a quelques temps une résolution déclarant vacant le siège de M. Bell, en alléguant que, ce Sénateur remplissant la place d'officier naval à la Douane, et qu'il y a, d'après la constitution de l'Etat, incompatibilité entre ces fonctions et la charge de Sénateur. M. Porter [illegible] cette résolution celle-ci: "Résolu, que l'honorable John M. Bell conserve son siège, comme membre du Sénat de la Louisiane."

[illegible]

THEATRE D'ORLEANS.

BÉNÉFICE DES MONPLAISIR.

Demain soir aura lieu le bénéfice et la dernière représentation de la famille Monplaisir; cette soirée promet d'être merveilleusement belle pour ces artistes qui ont su si bien conquérir la faveur du public. Cette fois en effet on n'aura pas seulement un ballet, on aura aussi de l'opéra; deux actes de la *Favorite*, dans lesquels Mr et Mme Monplaisir introduiront deux de leurs pas les plus brillants. Quelle bonne fortune pour tous les amateurs, ou plutôt pour tous ceux qui ont su s'y prendre à l'avance et s'assurer des places !

CONGRES.

Séance du 24 janvier.

SÉNAT.—M. Houston, sénateur du Texas, prend son siége. Son collègue, M. Rusk, annonce la présentation d'un bill pour augmenter la marine des Etats-Unis.

On adopte la résolution de M. Berrien qui demande communication des vues du général Taylor relativement à la position qu'il eut convenu prendre à l'armée, avant de la diriger sur Corpus-Christi; puis une résolution de M. Hunter pour que le Président ait à communiquer la correspondance échangée entre M. Wise et le gouvernement brésilien.

On discute la résolution de M. Baldwin qui demande des informations sur la valeur des terres publiques du Mexique et sur le droit du gouvernement à céder les susdites terres ; puis on reprend la discussion du *Bill des Dix Régiments*. Les explications entre les différens orateurs portent principalement sur l'achat de la Louisiane.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.—Une discussion sur la nomination d'un commis du commissaire des provisions occupe plusieurs heures ; puis après quelques explications, on décide que la discussion, relative au message du Président, se terminera le 26 à deux heures ; et cette discussion est reprise immédiatement en comité général. M. Washington Barrow, frère de l'ancien sénateur de la Louisiane, et représentant du district de Nashville, Tennessee, prend la parole et combat la marche suivie par le Président. Ce début a été fort heureux, et M. Barrow est appelé à figurer avec honneur dans les débats de la Chambre. D'autres orateurs lui succèdent; puis la Chambre s'ajourne.

PROCÈS FRÉMONT.—Cette affaire qui a déjà duré si longtemps, finira cependant par avoir une conclusion. Les plaidoiries ont dû commencer le 24 janvier ; elles n'auront sans doute pas duré plus d'une semaine ; puis sera venue la décision de la Cour ; mais cette décision aura eu à subir l'examen du Président. Une correspondance prétend que la décision de M. Polk en cette conjoncture dépendra de la conduite de M. Benton; elle sera favorable si le sénateur reste le partisan du Président, défavorable au contraire, si l'intraitable Missourien se jette définitivement dans l'opposition.

CIVILISATION.—Le *Cherokee Advocate*, qui se publie sur les frontières de l'Arkansas, est maintenant rédigé et composé uniquement par des Indiens. Un des compositeurs est un Creek; les autres sont des Cherokees. Ce fait offre quelque intérêt; car il prouve le développement qui s'opère dans cette dernière nation.

PROMPTES TRAVERSÉES.—Le *Sunset*, capitaine Tucker, est allé en Angleterre et revenu à Charleston en 74 jours, après être resté près d'une quinzaine au port. Le brick *Bremen* a mieux fait encore; il est allé de New-York à Brème et revenu en 68 jours.

RHODE-ISLAND.—Les whigs du Rhode-Island ont tenu une convention le 20 janvier afin de choisir leur ticket pour les élections d'Etat. Ils ont en même temps adopté une résolution qui déclare que leur premier choix pour la candidature présidentielle est Henry Clay!

INVALIDES.—Le comité militaire a présenté un bill pour qu'il soit accordé des pensions aux officiers et un azile aux soldats invalides de l'armée. Ce bill très probablement ne rencontrera point d'opposition; il est à remarquer que les Etats-Unis sont presque le seul pays qui n'ait pas encore songé à assurer l'existence des braves blessés à son service.

LES POMPIERS de Philadelphie continuent à se battre au lieu d'éteindre les incendies. Les médecins y gagnent peut-être; mais la ville et les compagnies d'assurance y perdent.

CANADA.—On lit dans les *Mélanges Religieux*, journal qui se publie à Montréal, sous la date du 14 janvier:

LE TEMPS.—Le pont de glace devant la ville est fermé et l'on a traversé de l'autre côté du fleuve ces jours derniers. Aujourd'hui le temps est on ne peut plus doux ; depuis minuit il pleut et le temps est sombre et chargé. Que l'on se rappelle que ces jours derniers nous avions à Montréal un froid de 23 degrés, presqu'assez, comme nous écrivait un de nos correspondants, "pour nous faire geler tout debout."

Chronique Locale.

COUR SUPRÊME.—Les décisions rendues avant-hier par la Cour Suprême, ont presque toutes trait à des affaires de la campagne. Le tribunal d'appel a maintenu avec dépens le jugement rendu par la Cour du 4e District judiciaire (Ascension) dans l'affaire de Théodore Legond contre Leonine Remy; ainsi que dans le jugement rendu par la Cour du 5e District (Terrebonne), dans l'affaire de la Banque de la Louisiane contre Solomon C. Lawiers; il a aussi maintenu le jugement rendu par la Cour du 4e District (St Jacques), dans l'affaire d'Azéla Gaudet, femme de couleur libre, contre Jean Gourdain et autres. La Cour Suprême a annulé le jugement rendu dans l'affaire de Thomas Rebb et autres contre Vincent Hébert, par le juge du 4e District judiciaire, siégeant à Lafourche intérieure : elle a ordonné une nouvelle audition de la cause. La décision rendue par le même juge, siégeant à Terrebonne, dans l'affaire de Henry C. Thibodeaux contre Holder Wright et autres, a été également annulée et la cause renvoyée pardevant le tribunal de 1re instance pour être entendue de nouveau.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT.—William Benton, accusé d'avoir recelé un esclave, a été mis hier en jugement, et trouvé coupable par le jury.

—L'affaire d'Archibald McDougald, accusé de meurtre, sera appelée demain matin. L'hon. Pierre Soulé est l'avocat du prévenu.

RECORDER RAMOS.—Ce magistrat s'est occupé hier d'une accusation de fraude et de parjure portée par un nommé J. A. J. Unbehagan contre la femme Sarah Summers. Celle-ci a été renvoyée pardevant la première Cour de District.

RECORDER BALDWIN.—Ce magistrat n'a eu à interroger hier qu'un seul délinquant, et encore le prévenu avait-il été arrêté pour avoir quelque peu troublé l'ordre public au milieu de son ivresse. On lui a donné un billet de logement pour trente jours à la maison de correction.

RECORDER SEUZENEAU.—Patrick Coughlin s'est présenté hier au bureau du recorder Seuzeneau et a déclaré que dimanche soir le nommé Conningam s'était introduit à son domicile, après avoir enfoncé la porte extérieure, et avait insulté et menacé les personnes de la maison. Le prévenu a été arrêté; il sera prochainement interrogé.—James Wilkinson a été arrêté par l'officier Nelson, à la requête de M. Caleb, commissaire de la salle de bal des Allemands, sur la Levée. Wilkinson est accusé d'avoir insulté le commissaire et d'avoir même dirigé sur lui le canon d'un pistolet. Cependant, personne ne s'est porté partie plaignante. le recorder a relaxé le prévenu.

LA 3e MUNICIPALITÉ CONTRE M. PETERS.—Le Conseil de la 3e Municipalité s'est prononcé à sa dernière séance, contre la résolution de M. Peters, concernant la représentation dans le Conseil général. On sait que ce dernier a proposé de prendre le chiffre des électeurs pour base de la nouvelle répartition. Une résolution présentée par M. Solomon déclare cette base injuste et invite les représentants de la ville à la Législature, à la repousser et à maintenir l'organisation actuelle du Conseil général. La résolution de M. Solomon a été adoptée à l'unanimité par le Conseil de la 3e Municipalité.

ENFANT PERDU.—Une petite fille agée de 4 ans a disparu subitement avant-hier de chez ses parens, qui demeurent rue d'Espagne, entre Moreau et Victoire, 3e Municipalité. Elle a été peut-être recueillie par quelque personne charitable. Quoiqu'il en soit, sa famille recevra avec reconnaissance les informations qu'on pourrait lui adresser.

HAMLET AU THÉATRE HISTORIQUE.—Alexandre Dumas et Paul Maurice viennent de traduire et de faire représenter au Théâtre Historique l'*Hamlet* de Shakespeare. Voici ce que Théophile Gautier dit de cette traduction :

"La traduction de l'*Hamlet* d'Alexandre Dumas et de Paul Maurice est faite avec ce soin pieux, ce scrupuleux intelligent et cette obstination consciencieuse qui copient un maître adoré. [illegible]

Ces ébarbemens, d'une sobriété et d'une discrétion extrêmes, ne portent que sur des circonstances insignifiantes, et pour ainsi dire en dehors de la pièce. Le voyage d'Hamlet en Angleterre, la révolte de Laërte, la guerre de Fortinbras ont été élagués du moins à la scène. Mais aucun trait caractéristique n'a été effacé ou seulement adouci: les bizarreries significatives, les brutalités à sens profond sont restées dans toute leur énergie. La scène des fossoyeurs subsiste dans toute sa puissante trivialité, son horreur grotesque et sa jovialité sinistre! Il faut le dire à l'honneur du public, cette scène d'une si haute portée philosophique, et qui est comme le résumé de la doctrine humaine, a été écoutée avec admiration et respect. Le prince de Danemark a pu, sans choquer personne, tenir le crâne d'Yorick dans sa main, et lui adresser ses réflexions. Des fossoyeurs en goguette, enfoncés à mi-corps dans la fosse qu'ils creusent, ont pu jeter, sur les planches d'un théâtre parisien, de la vraie terre, de cette terre humide et brune de la tombe; et ils n'ont été ni sifflés, ni honnis. Voilà un glorieux progrès.

Le dénouement a été modifié: l'ombre reparaît et fait à la fin de la pièce le rôle de la Némésis antique; chaque coupable est puni d'une peine proportionnée à son crime et reçoit sa sentence pour ce monde et pour l'autre.—Hamlet, qui demande en tremblant au fantôme le sort qui lui est réservé, obtient pour réponse: "Tu vivras!" Cette fin, empruntée de *Richard III*, est d'un grand effet scénique."

AVIS A L'ADRESSE DES GENS DISTRAITS.—La moitié de Paris connaît le comte d'E... pour ses distractions. Ce fut lui qui entra un jour chez Son Excellence le prince.... avec deux chapeaux; il avait pris le second sur un siège du salon d'attente où on l'avait introduit, et le portait à la main croyant tenir son propre chapeau qu'il avait sur la tête.

—Eh ! mon cher comte, lui dit le prince.... vous ne vous êtes pas fait chapelier, que je sache, un homme de distinction et de distractions comme vous?

—Ah ! mon Dieu, pardon, monseigneur, fit M. d'E...., deux chapeaux ! c'est deux de trop pour un homme sans tête.

Dernièrement, le comte était à son château des*** à Fontenay-aux-Roses. La petite Irma B...., Madeleine à la mode de la rue Bréda, reçut une longue épître d'une écriture d'elle bien connue. Le style avait cette tendresse décente qui convient de mari à femme; le tout était signé comte d'E...., *noms et prénoms*.—Le traître !....fit Irma B....

De son côté, la comtesse d'E.... reçut dans son hôtel de la rue St-Lazare le billet que voici : —"Je serai demain à Paris incognito, et vous rencontrerai à deux heures parmi les fleurs du Jardin-d'Hiver. Le soir nous irons à *Jérusalem*. Adieu, je vous soupçonne d'être un peu moins sage qu'une rosière, mais vous êtes si jolie, que...."

La comtesse n'en lut pas d'avantage.

L'époux coupable et distrait s'est brouillé, du même coup, avec sa femme et sa maîtresse.—Tout cela pour une transposition d'adresse.—C'est un peu maladroit.

UN PAYS DE COCAGNE.—Dans certaines contrées de la France, la récolte en vins a été si abondante cette année, que les buveurs peuvent satisfaire leur passion à bon marché. Un cabaretier d'un petit village de la Côte-d'Or a répandu des circulaires dans le pays, par lesquelles il s'engage à enivrer, à raison de 9 sous par tête, les plus forts buveurs de l'endroit.

Les femmes mariées doivent porter plainte contre lui.

THIERS ET BROGLIE.—De tout temps, M. le duc de Broglie a considéré M. Thiers comme un homme frivole, tranchons le mot, vu sa taille, comme... un gamin politique.

Tout dernièrement, on parlait au duc de différents projets qu'avait le député d'Aix, dans le cas où il rentrerait au pouvoir.—Entr'autres choses, il voudrait qu'on habituât les enfants—dès l'âge de 14 ans—à simuler la garde nationale.

M. de Broglie ne put tenir son sérieux.

—Il ne le ferait pas ! Il ne le ferait pas! s'écriait-il en riant. Il sait trop bien qu'en France la polygaminerie est un cas pendable.

UNE ROYAUTÉ DÉCHUE.—Le prince Christophe d'Haïti, après avoir échoué en Europe dans ses demandes d'indemnité, s'est vu arrêté, en 1845, pour dettes et enfermé dans la prison des Carmes à Bruxelles. La princesse, sa femme, s'est vue dans la nécessité d'aller faire ses couches à la Maternité et de vivre de la charité publique. Une souscription a été ouverte à Bruxelles en faveur de ces infortunés.

MORT AUX ANGLAIS.—Le fils de lord D...., jeune gentleman qui depuis trois ans escompte à Paris les guinées paternelles, vient d'être mis à Clichy pour quelques notes arriérées.

M. D.... a été reçu par ses nombreux compagnons d'infortune avec tous les honneurs dus à son titre et à son rang. L'on a célébré l'arrivée du débutant par un magnifique banquet. Après plusieurs toasts, M. D.... a rempli toutes les coupes et a proposé de boire à la glorification de l'Angleterre et à la mort de tous les *anglais*!!

Cette manifestation a été accueillie à l'unanimité par tous les pensionnaires de la prison pour dettes.

RUMEUR POLITIQUE.—Il paraît, dit une feuille allemande, que lord Palmerston possède la copie de la correspondance intime entre les cabinets français et autrichien au sujet de la Suisse. Car voici ce qu'on lit dans un journal prussien :

"Notre gouvernement, qui prenait un si grand élan dans l'affaire de Neufchâtel, a subitement reculé, grâce à des confidences venues de Londres. On dit que lord Palmerston a convaincu le roi de Prusse de l'existence d'une alliance secrète conclue entre la France et l'Autriche, tendant à rayer la Suisse de la liste des républiques, et de se la partager comme jadis les trois puissances ont partagé la Pologne. Quoi qu'il en soit, non-seulement notre gouvernement a reculé, mais il est sur le point de s'allier à ce sujet avec l'Angleterre. La conférence des quatre puissances n'aura pas plus lieu que celle des cinq."

A BAS LES CACHEMIRES.—Mlle. M........ possède un protecteur, marchand de châles de son état, qui a la prétention d'être aimé, sinon pour lui-même, du moins pour ses cachemires, et qui ne lui témoigne jamais sa flamme que par des présents six-quarts ou tout laine.

Comme la pauvre enfant se plaignait dernièrement de son sort—Pardi ! je te conseille de te plaindre, lui dit une de ses camarades, c'est le troisième cachemire qu'il te met sur le dos en moins de deux mois.

—Eh ! laisse-moi donc, ma chère, si ma foi, sur avec ses châles, répondit Mlle M.... en haussant ses blanches et fermes épaules.

UNE PREUVE ADMISE.—Devant la *Kammergericht* de Berlin est citée une femme pour avoir reçu dans sa maison une association de jeunes gens. La femme nie l'association. Un témoin dépose contre elle.—Messieurs, s'écrie la femme, cet homme ne peut pas déposer, c'est un piétiste. (On rit)—Qu'est-ce qu'un piétiste, pour vous ? demande le président.—C'est un jésuite protestant.—Qu'entendez-vous par ce mot? —Un hypocrite. Cet homme, qui dépose contre moi, va deux fois par jour dans l'église, quête pour les pauvres, et passe ses soirées chez des femmes de mauvaises mœurs qu'il paie probablement avec l'argent qu'il quête.—Madame, s'écria le président, prouvez votre dire ou je vous condamne comme diffamatrice. Huit jours après, la femme prouva son accusation au moyen de quatre témoins. Sur ce, l'ennemi fût déclaré indigne de porter témoignage, et la femme fut acquittée. Décidément, il y a des juges à Berlin.

UN JUGEMENT DE PARISIENNE.—Un monsieur de caractère assez peu endurant se promenait dernièrement dans une des galeries latérales du Palais-Royal. Il donnait le bras à sa jeune femme, à qui le mariage n'a pas fait perdre toutes les traditions du bon goût parisien. Ils étaient arrivés au théâtre des Ombres chinoises, quand un jeune dandy, débouchant d'une porte, se met à considérer et à toiser la dame. Le mari furieux avait déjà lancé un regard peu aimable, et s'emportait, quand sa femme lui prenant le bras :

—Laissez donc, mon ami, dit-elle de façon à être entendue; ne voyez-vous pas que c'est un acteur de Séraphin ?

Nous avons oublié de dire que le jeune homme, tout ficelé et corseté, ressemblait très fort à une poupée mécanique.

FEUILLETON.

Mémoires d'un Médecin.

PAR ALEXANDRE DUMAS.

TROISIEME PARTIE.

JOSEPH BALSAMO.

LXIX.

Le évanouissement d'Andrée.

Taverney, lorsqu'il eut repris ses sens et approfondi ce qu'il appelait son malheur, comprit que le moment était venu d'avoir une explication sérieuse avec la cause première de tant d'alarmes.

En conséquence, bouillant de colère et d'indignation, il se dirigea vers la demeure d'Andrée.

La jeune fille donnait la dernière main à sa toilette, levant ses bras arrondis pour boucler derrière l'oreille deux tresses de cheveux rebelles.

Andrée entendit le pas de son père dans l'antichambre, au moment où son livre sous le bras elle allait franchir le seuil de son appartement.

Ah ! bonjour, Andrée, dit M. de Taverney; vous sortez ?

—Oui, mon père.

—Seule ?

—Vous voyez.

—Vous êtes donc encore seule ?

—Depuis la disparition de Nicole, je n'ai pas de fille de chambre.

[illegible]

—Allez donc, et revenez, je vous prie, aussitôt que vous serez libre; car j'ai à vous entretenir d'une affaire sérieuse.

—Oui, mon père, dit Andrée.

—Et elle essaya de continuer son chemin.

Le baron la regardait de tous ses yeux.

—Attendez, attendez, cria-t-il, vous ne pouvez sortir ainsi; vous avez oublié votre rouge, mademoiselle; vous êtes d'une pâleur repoussante.

—Moi, mon père ? fit Andrée, s'arrêtant.

—Mais, en vérité, quand vous vous regardez au miroir, à quoi pensez-vous donc ? Vos joues sont blanches comme cire, vos yeux cernés d'un demi-pied. On ne sort pas comme cela, mademoiselle, sous peine de faire peur aux gens.

—Je n'ai plus le temps de rien changer à ma toilette, mon père.

—C'est odieux, en vérité, c'est odieux, s'écria Taverney en haussant les épaules; il n'y a qu'une femme comme celle-là au monde et je l'ai pour fille. Quelle atroce chance. Andrée! Andrée !

Mais Andrée était déjà au bas de l'escalier.

Elle se retourna.

—Au moins, s'écria Taverney, dites que vous êtes malade, rendez-vous intéressante, mordieu! si vous ne voulez pas vous faire belle.

—Oh ! quant à cela, mon père, ce me sera chose facile, et je dirai que je suis malade sans mentir, car je me sens réellement souffrante en ce moment.

—Bien, grommela le baron; bien, il ne nous manque plus que cela, malade.

Puis entre ses dents :

—Peste soit des bégueules ! ajouta-t-il.

Et il rentra dans la chambre de sa fille, où minutieusement il s'occupa de chercher tout ce qui pouvait aider ses conjectures et lui faire une opinion.

Pendant ce temps, Andrée traversait l'esplanade et longeait les parterres. Elle levait parfois la tête pour chercher en l'air de plus vigoureuses aspirations, car le parfum des fleurs nouvelles montait trop violemment à son cerveau et en ébranlait chaque fibre.

Ainsi frappée, chancelante sous le soleil, et cherchant un appui autour d'elle, la jeune fille parvint, en combattant sa malaise inconnu, jusqu'aux antichambres de Trianon, où Mme de Noailles, debout sur le seuil du cabinet de la Dauphine, fit comprendre du premier mot à Andrée qu'il était l'heure et qu'on l'attendait.

En effet, l'abbé...., lecteur en titre de la princesse, déjeûnait avec Son Altesse Royale, qui admettait souvent à de pareilles faveurs les personnes de son intimité.

L'abbé vantait l'excellence de ces pains au beurre que les ménagères allemandes savent entasser si industrieusement autour d'une tasse de café à la crême.

L'abbé parlait au lieu de lire, et racontait à la Dauphine toutes les nouvelles de Vienne qu'il avait recueillies chez les gazetiers et chez les diplomates, car à cette époque la politique se faisait en plein air, aussi bonne, ma foi, que dans les antres les plus secrets des chancelleries, et il n'était point rare, au ministère, d'apprendre des nouvelles que ces messieurs du Palais-Royal ou des quinconces de Versailles avaient devinées, sinon forgées.

L'abbé causait surtout des dernières rumeurs d'une émeute clandestine à propos de la cherté des grains, émeute, disait-il, que M. de Sartines avait arrêtée tout net, en faisant conduire à la Bastille cinq des plus accapareurs.

Andrée entra : la Dauphine, elle aussi, avait ses jours de fantaisie et de migraine ; l'abbé l'avait intéressée : le livre d'Andrée arrivant après la causerie l'ennuya.

En conséquence, elle dit à sa lectrice en second de faire en sorte de ne pas manquer l'heure, ajoutant que telle chose bonne en soi l'était surtout dans son opportunité.

Andrée, confuse du reproche, et pénétrée surtout de l'injustice, ne répliqua rien quoiqu'elle eut pu dire qu'elle avait été retenue par son père, et forcée de venir lentement, attendu qu'elle était souffrante.

Non, troublée, oppressée, elle pencha la tête, et, comme si elle allait mourir, ferma les yeux et perdit l'équilibre.

Sans Mme de Noailles, elle tombait.

—Que vous avez peu de maintien, mademoiselle, murmura Mme l'Etiquette.

Andrée ne répondit pas.

—Mais, duchesse, elle se trouve mal, s'écria la Dauphine en se levant pour courir à Andrée.

—Non, non, répliqua vivement Andrée, les yeux pleins de larmes; non, Votre Altesse, je suis bien, ou plutôt je serai mieux.

—Mais elle est blanche comme son mouchoir, duchesse, voyez donc. Au fait c'est ma faute, je l'ai grondée ; pauvre enfant, asseyez-vous, je le veux.

—Madame....

—Voyons, quand j'ordonne !.... Donnez-lui votre placet, l'abbé.

Andrée s'assit, et, peu à peu, sous la douce influence de cette bonté, son esprit se rassérena, les couleurs remontèrent à ses joues.

—Eh bien ! mademoiselle, pouvez-vous lire maintenant, demanda la Dauphine.

—Oh ! oui, bien certainement ; je l'espère, du moins.

—Et Andrée ouvrit le livre à l'endroit où elle avait abandonné sa lecture de la veille, et, d'une voix qu'elle essayait de poser pour la rendre la plus intelligible et la plus agréable possible, elle commença.

Mais à peine ses regards eurent-ils parcouru la valeur de deux ou trois pages, que les petits atomes noirs voltigeant devant ses yeux se mirent à tourbillonner, à trembloter, et devinrent indéchiffrables.

Andrée pâlit de nouveau ; une sueur froide monta de sa poitrine à son front, et ce cercle noir que Taverney reprochait si amèrement aux paupières de sa fille s'agrandit, s'agrandit de telle façon, que la Dauphine, à qui l'hésitation d'Andrée avait fait lever la tête, s'écria:

—Encore !.... voyez, duchesse, en vérité, cette enfant est malade, elle perd connaissance.

Et, cette fois, la Dauphine elle-même recourut à un flacon de sels qu'elle fit respirer à sa lectrice. Ainsi ranimée, Andrée voulut essayer de ramasser le livre, mais ce fut en vain ; ses mains avaient conservé un tremblement nerveux que rien ne put apaiser durant quelques minutes.

—Décidément, duchesse, dit la Dauphine, Andrée est souffrante, et je ne veux pas qu'elle aggrave son mal en restant ici.

—Alors, il faut que mademoiselle retourne promptement chez elle, dit la duchesse.

—Et pourquoi cela, madame ! demanda la Dauphine.

—Parce que, réplique la dame d'honneur, avec une profonde révérence, parce que c'est ainsi que commence la petite vérole.

—La petite vérole !

—Oui, des évanouissemens, des syncopes, des frissons.

L'abbé se crut essentiellement compromis dans le danger que signalait Mme de Noailles, car il leva le siége, et, grâce à la liberté que lui donnait cette indisposition d'une femme, il s'esquiva sur la pointe du pied, et si adroitement, que personne ne remarqua sa disparition.

Lorsqu'Andrée se vit pour ainsi dire entre les bras de la Dauphine, la honte d'avoir incommodé à ce point une aussi grande princesse lui rendit des forces, ou plutôt du courage, elle s'approcha donc de la fenêtre pour respirer.

Ce n'est pas ainsi qu'il faut prendre l'air, ma chère demoiselle, dit Madame la Dauphine ; retournez chez vous, je vous ferai accompagner.

—Oh ! je vous assure, madame, dit Andrée, que me voilà tout à fait remise ; j'irai bien chez moi seule, puisque Votre Altesse veut bien me donner la permission de me retirer.

—Oui, oui, et soyez tranquille, reprit la Dauphine, on ne vous grondera plus, puisque vous êtes si sensible, petite rusée.

Andrée, touchée de cette bonté, qui ressemblait à une amitié de sœur, baisa la main de sa protectrice, et sortit de l'appartement, tandis que la Dauphine la suivait des yeux avec inquiétude.

Lorsqu'elle fut au bas des degrés, la Dauphine lui cria de la fenêtre :

—Ne rentrez pas tout de suite, mademoiselle; promenez-vous un peu dans les parterres, ce soleil vous fera du bien.

—Oh ! mon Dieu ! madame, que de grâces, murmura Andrée.

—Et puis, faites-moi le plaisir de me renvoyer l'abbé, qui fait là-bas ses cours de botanique, dans un carré de tulipes de Hollande.

Andrée, pour aller joindre l'abbé, fut contrainte de faire un détour ; elle traversa le parterre.

Elle allait tête baissée, un peu lourde encore du poids des étourdissements étranges qui la faisaient souffrir depuis le matin; elle ne donnait aucune attention aux oiseaux, qui se poursuivaient effarouchés sur les haies et les charmilles en fleurs, ni aux abeilles bourdonnant sur le thym et le lilas.

Elle ne remarquait pas même, à vingt pas d'elle, deux hommes qui causaient ensemble, et dont l'un la suivait d'un regard troublé et inquiet.

C'était Gilbert et M. de Jussieu.

Le premier, appuyé sur sa bêche, écoutait le savant professeur qui lui expliquait la manière d'arroser les plantes légères, de façon à ce que l'eau passât seulement par les terres sans y séjourner.

Gilbert semblait écouter la démonstration avec avidité, et M. de Jussieu ne trouvait rien que de naturel dans cette ardeur pour la science, car la démonstration était de celles qui soulèvent les applaudissements sur les bancs des écoliers, dans un cours public; or, pour un pauvre garçon jardinier, n'était-ce point une bonne fortune inappréciable que la leçon d'un si grand maître donnée en présence même de la nature ?

—Vous avez, voyez-vous, mon enfant, vous avez ici quatre sortes de terrains, disait M. de Jussieu, et si l'on voulait j'en découvrirais dix autres mêlés à ces quatre principaux. Mais, pour l'apprenti jardinier, la distinction serait un peu subtile. Toujours est-il que le fleuriste doit [illegible] la terre, comme le jardinier doit goûter les fruits. Vous m'entendez bien, n'est-ce pas, Gilbert ?

—Oui, monsieur, répondit Gilbert, les yeux fixes, la bouche entr'ouverte, car il avait vu Andrée, et, placé comme il l'était, il pouvait contempler [illegible]

[illegible]

pas détourné les yeux de dessus lui, pour suivre la direction de sa main.

En suivant cette direction, M. de Jussieu vit en effet Andrée qui s'était traînée derrière une charmille, et qui, arrivée là, était tombée sur un banc, et qui, là, demeurait immobile et prête à perdre le dernier souffle de sentiment qui lui restait.

C'était l'heure à laquelle le roi avait l'habitude de faire sa visite à Madame la Dauphine, et débouchait par le verger, passant du grand au petit Trianon.

Sa Majesté déboucha donc tout à coup.

Elle tenait une pêche vermeille, miracle de précocité, et se demandait, en vrai roi égoïste, s'il ne vaudrait pas beaucoup mieux, pour le bonheur de la France, que cette pêche fût savourée par lui que par Madame la Dauphine.

L'empressement de M. de Jussieu à courir vers Andrée, que le roi, avec sa vue faible, distinguait à peine et ne reconnaissait pas du tout; les cris étouffés de Gilbert qui indiquaient la terreur la plus profonde, accélèrent la marche de Sa Majesté.

—Qu'y a-t-il, qu'y a-t-il ? demanda Louis XV en s'approchant de la charmille, dont il n'était plus séparé que par la largeur d'une allée.

—Le roi ! s'écria M. de Jussieu soutenant dans ses bras la jeune fille.

—Le roi! murmura Andrée en s'évanouissant tout à fait.

—Mais qui donc est là ! répéta Louis XV; une femme ! Que lui arrive-t-il, à cette femme !

—Sire, un évanouissement.

—Ah ! voyons, dit Louis XV.

—Elle est sans connaissance, Sire, ajouta M. de Jussieu en montrant la jeune fille étendue raide et immobile sur le banc où il venait de la déposer.

Le roi s'approcha, reconnut Andrée et s'écria en frissonnant :

—Encore !.... Oh ! mais c'est épouvantable cela, quand on a de pareilles maladies on reste chez soi; ce n'est pas propre de montrer comme cela toute la journée devant le monde.

Et Louis XV rebrousse chemin pour gagner le pavillon du petit Trianon, en grommelant mille choses désagréables pour le pauvre Andrée.

M. de Jussieu, qui ignorait les antécédens, demeura un instant stupéfait, puis se retournant et voyant Gilbert à dix pas dans l'attitude de la crainte et de l'anxiété....

—Arrive ici, Gilbert, cria-t-il tu es fort; tu vas emporter mademoiselle de Taverney jusque chez elle.

—Moi, s'écria Gilbert frémissant, moi, l'emporter, la toucher! Non, non, elle ne me le pardonnerait pas; non, jamais.

Et il s'enfuit éperdu, en appelant au secours.

[*A continuer.*]

VENTE RENVOYÉE.—La vente de vins et eau-de-vie du Hewarrow, de Bordeaux, est renvoyée jusqu'à nouvel ordre.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Navire à vapeur Palmetto, Smith, p Galveston
Rowland, Norcross, p Boston
Herschel, Warnholtz, p Hambourg
Mikiados, Groom, p Liverpool
Oregon, Henley, p le Havre
Barque Henry Duncan, Kent, p Liverpool
Brick Gen Worth, Howes, p Baltimore
Goelette Oregon, Leith, p Tampico
Elizabeth, Cliff, p Apalachicola
Adeline, Tucker, p Port Lavaca
Commodore, Conley, p New York
William & Elizabeth, Wellington, p Laguna
Victor, Mayne, p Brazos
Ranl, Heath, p Charleston
St-Paul, Powell, p Brazos
Steamer Mobile, Patton, p la Mobile
Brunswick, Lea, p St-Louis

ARRIVÉS.

Navire à vapeur Palmetto, Smith, de Galveston
Bruton, Le Craw, de Boston
Nathan Thompson, Thompson, Kennebunk
Vandalia, Norton, de New York
Barque Brown, White, de Desroa
Russia, Orr, d'Apalachicola
Amelia, Durevick, de La Rochelle
Brick Othello, Greer, de Vera Cruz
Gulnare, Ellms, de Thomaston
Goelette Falcon, Ferguson, de Mobile
Palestine, Errickson, de Pensacola
Maria, ——, des Attakapas
Fakenege, Newman, de Pensacola
Minerva & Frances, Wilcox de Mobile
STEAMERS.
Sarah, Prod, de Memphis
Gen Taylor, Newcomb, de Louisville
Union, Gosselet, de Pittsburg
Yucatan, Worman, de Cincinnati
Grand Sultan, Caldwell, de Cincinnati
Music, Deshon, de Donaldsonville
Courier, Martin, de la Balize
Natanach, McIntyre, de Pittsburg
Yazoo, Hunt, de Baton Rouge
Star Pine Gin, [illegible], de St-Louis
Martha Washington, McMillan, Cincinnati
Oregon, Hiern, de la Mobile

Au bas du fleuve et montant :
Navires Rajah, Caup et Watoga.
Barque Tedesco.
Un navire et deux barques, dont les noms sont inconnus.

MEMORANDA.

Le navire Rowland, parti de ce port, a été rencontré le 24 du mois dernier par à latitude 24 29, longitude 81.

ARRIVÉS ET DÉPARTS DES VAPEURS ANGLAIS.

D'Angleterre pour	Boston,	le 15 janvier	
do	New-York,	le 29	do
do	Boston,	le 12 février	
do	New York,	le 26	do
do	Boston,	le 11 mars.	
do	New-York,	le 25	do

Les prochains départs d'Angleterre auront lieu comme suit :
De Boston, le 23 février et le 11 mars.
De New-York, le 25 février et le 18 mars.

Loge la Foyer Maçonnique No 4.

IL a plu au grand Architecte de l'univ. d'appeler dans son sein notre digne F. L. MARCHAND, S. P. R. [illegible], décédé hier par suite d'un funeste accident.

Tous les membres de la loge, les ff. de la juridiction de la T. [illegible] loge, ainsi que les Maçons étrangers sont invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 3 heures 1/2.

Le corps est exposé au local de la loge, rue Plauché.—L'enterrement devant se faire maçonniquement, tous les ff. voudront bien se munir de leurs décors.

Le vénérable de la loge.

A. DELAMARE, R. [illegible]

Décédé hier à six heures du matin, à l'âge de 55 ans, M. CHARLES LEMAITRE, vétéran de 1814—15. Ses amis et connaissances sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles, qui auront lieu ce matin à 10 heures. Son corps est exposé à la Maison d'Etat, rue du Canal.

QUARTIER GÉNÉRAL. LEGION DE LA LOUISIANE.

LA Légion est invitée à prendre les armes et à se réunir MERCREDI 2 du courant, à neuf heures du matin, sur la Place d'Armes, pour assister au convoi et enterrement de feu CHARLES LEMAITRE, vétéran de 1814 et 15, et membre du bataillon d'Orléans, commandé par le major J. B. Plauché.

D. AUGUSTIN, Brigadier Général.

J. A. NAUTRE, Aide de Camp. 2 fev.

EDUCATION.

UN ministre de l'église épiscopale protestante, résidant dans une des meilleures situations de la ville de New-York, se propose de recevoir dans sa famille, à dater du 1er mai prochain, un petit nombre d'élèves âgé à 12, et de dévouer à leur éducation tout son temps et ses soins; de telle sorte qu'ils trouveront chez lui et le comfort de la famille et les avantages de l'éducation. Ce Monsieur joint à une connaissance profonde de l'éducation une expérience de 12 années, acquise dans un collége dont il était professeur. [illegible] des détails plus [illegible] désireront entrer en correspondance avec lui sur ce sujet, le trouveront disposé à leur offrir toutes les renseignements désirables. S'adresser à S. J. Peters, J. B. Slache et Alex. Grant. 29av—2m

CHANGEMENT DE DOMICILE.

A. E. CRANE a transféré son magasin de voitures de No 66, rue St-Charles, au No 119, rue de la Commune, adjoignant l'entreprise de l'hôtel St Charles.

Constamment en main et recevant régulièrement du Nord: des voitures de tous genres, dans le dernier goût, à vendre à des prix raisonnables pour du comptant ou billets de ville acceptés. 29av—2f

HUILE D'OLIVE.—En débarquement du navire Rhodes, venant de Marseille—400 paniers huile d'olive, en bouteilles de 24 encs, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co, 2 fev 27, rue St-Louis.

MUSCAT de Frontignan—300 caisses véritable Muscat de Frontignan, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co, 2 fev 27, St-Louis.

BOUCHONS—35 balles bouchons pointus fins, de 30,000 chaque; 900 ballots do do de 1,000 chaque, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co, 2 fev 27, rue St-Louis.

15000 bouchons à damejeanne, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co, 2 fev 27, rue St-Louis.

150 caisses fruits à l'eau-de-vie—prunes, cerises, pêches, abricots; 100 caisses fruits au jus—prunes, cérises, abricots et pêches, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co, 2 fev 27, rue St Louis.

1000 demi-boites sardines à l'huile, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co, 2 fev 27, rue St Louis.

MADERE—60 quarts de pipe Madère imitation [Cette], à vendre par MARTIAL PEYRET & Co, 2 fev 27, rue St-Louis.

SALAISONS assorties de Marseille—30 caisses olives vendues, 10 caisses olives farcies, 10 caisses thon mariné, [illegible], à vendre par MARTIAL PEYRET & Co, 2 fev 27, rue St-Louis.

[illegible]

Le soussigné ayant eu des preuves irrécusables qu'un sieur B. Saloy, marchand de bois et autres matériaux au vieux bassin, s'est permis à différentes époques (lui ou ses employés) de vendre du bois de plancher de très mauvaise qualité, travaillé à la machine et fort mal embouveté, en le recommandant comme provenant de mon moulin, ce qui est faux, discréditant par ce moyen mon établissement;

Malgré ma répugnance à publier de tels faits, je suis contraint de le faire afin de mettre MM. les entrepreneurs, mes amis et le public, en garde contre une imposture qui pourrait me nuire si je la tolérais plus longtemps. Je préviens donc les personnes qui emploient les produits de ma machine à plancher et autres, que dorénavant je ne travaillerai plus à façon excepté pour les entrepreneurs; que les personnes qui auront besoin de ces produits pourront s'assurer que les qualités et le travail sont au moins égaux à ceux de mes confrères, et que je désire, tant pour moi que pour mon associé, conserver la réputation que j'ai acquise par mes soins et mon assiduité. Les personnes qui traiteront avec moi et qui trouveraient que mon travail n'est pas aussi parfait que possible, me feront une grande faveur en me le faisant connaître et même en renvoyant les dits produits dont le montant payé leur sera remboursé sur le champ

J. J. DE POUILLY

Nile-Orléans, le 1er février 1848 —2f.

LE soussigné a en toujours en main un très-bel assortiment de BOIS, tels que cypre pour menuiserie, poteaux et planches de pin brut de toutes dimensions, Bois de plancher en cypre et en bois gras garanti, ainsi que bois mince pour plafonds. Ils entreprennent aussi le sciage de billes d'acajou ou bois d'autre nature, débitant le bois pour menuiserie et sont également préparés pour tourner le bois et les métaux, le tout à des prix modérés. DE POUILLY & CO. 2 fev—4t

COMPAGNIE DU GAZ.

Nouvelle Orléans, 1er février 1848.

A DATER du 2 février, le prix du coke est fixé à 37 1/2 cents par cent par baril. 2 fev—3t P. N. WOOD, Trésorier.

Banque de l'Etat de la Louisiane.

20 Janvier 1848.

LES actionnaires de cette banque sont prévenus que l'élection annuelle des directeurs, aura lieu lundi, 7 février prochain, entre dix heures et deux heures à la Banque. RICHARD RELF, 21 jan—3e 3ps Caissier

Département des Travaux Hydrauliques.

BANQUE DU COMMERCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

31 janvier 1848.

L'ÉLECTION annuelle de six Directeurs qui devront servir pendant l'année courante, aura lieu au bureau de la Compagnie, rue Carondelet, No. 22, lundi, 6 mars prochain, entre 10 heures A. M. et 2 P. M. F. F. PERCY, 31 jan—3m Secrétaire

CALLIGRAPHIE.

ON peut à tout âge, depuis 6 jusqu'à 60 ans, acquérir en peu de temps une écriture élégante et facile, en s'adressant à MM. DOLBEAR, rue de Chartres No 20 et rue du Camp No 15. Nouvelles classes cette semaine.—Nombre des leçons illimitées.

On peut prendre des informations auprès de son vernais Isaac Johnson; de l'ex gouverneur A. B. Roman; du rév. docteur Hawks; de l'honorable P. W. Downs; et de MM. Denis Prieur, Joseph Walker, Baillie Peyton, Soler; ainsi que des honorables officiers de la Nouvelle-Orléans.

Heures de leçons de 8 à 11 heures A. M. de 4 à 6 et de 7 à 9 heures P. M. 1 fév

LE DOCTEUR ROUANET,

DE la faculté de Paris, s'occupant d'une manière plus particulière de la pratique des accouchemens, des maladies des dames et des enfants, des affections de poumons et du cœur, et connu de ses confrères par ses travaux sur ce dernier organe, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de fixer sa résidence à la Nouvelle-Orléans, pour y continuer ses recherches et l'exercice de sa profession.

Rue Bourbon, 95, entre Conti et Bienville.

Consultations à domicile et à sept heures du soir.

Références:

Mr Bazar, consul de France. MM les docteurs Baron, Mercier, Joubert, Labatut, Lambert, Stone et Wedderburn, chirurgien résident à l'hôpital de la Charité dont M. Rouanet est l'un des médecins ordinaires. 31 janv—1m

MUSIQUE.

CARLOTTI GRISI, grande valse par Henri Herz.—Deux quadrilles sur les motifs de la Sirène, opéra d'Auber, par Musard.—Grande variations sur une marche favorite de l'opéra de Rossini.—Guillaume Tell, pour le piano à quatre mains, par Herz.—Grande fantaisie et variations sur la Cracovienne, composées et dédiées aux Dames de la Nouvelle-Orléans, par W. V. Wallace.—Grandes variations pour piano seul, sur la marche favorite de l'opéra du Siège de Corinthe, composées par Herz. A vendre au magasin de musique [illegible] 1er fév—3 [illegible], rue du Camp.

Aux Modistes et autres.

MAGASIN de modiste à LOUER. La meilleure occasion possible est offerte aux personnes désirant suivre ce genre d'affaires. [illegible] obligée de quitter la Nouvelle-Orléans, céderait le fonds et son stock de modes avec l'installation. Le loyer est bon marché et les marchandises toutes désirables seront vendues à bas prix. La position est excellente et a une bonne clientèle. Pour plus amples informations, s'adresser, par la poste, aux lettres A. L., en indiquant son nom et son adresse. 1er fév—3f

L'IMAGE

REVUE MENSUELLE ILLUSTREE

D'ÉDUCATION, D'INSTRUCTION ET DE RÉCRÉATION.

L'IMAGE paraît une fois par mois en une livraison de 32 pages grand in-8o ornées d'au grand nombre de gravures sur bois pour l'intelligence des sujets.

Les abonnements partent du commencement de l'année 1847.—(L'année 1847 est complète.)

Les premiers abonnés recevront à titre de prime 3 volumes d'une charmante collection connue sous le titre de NOUVEL AMI DES ENFANS, par Mr Saint-Germain Leduc.

Cette revue est étendue aux premières personnes qui en achetant le volume de 1847, (qui est en vente) s'abonneront à l'année 1848.

Le prix de l'abonnement est de $2 50 par an d'avance; on ne souscrit pas pour moins d'une année. VICTOR HEBERT, agent, 1 fév 140, rue de Chartres

AVIS est par le présent donné que la société devant existante entre Leopold Bach et Isidor Meyer, sous la raison L. BACH & CO, à la Nouvelle Orléans, et Bach et Meyer, à Bayou Sara, Louisiane, a été dissoute aujourd'hui, d'un commun accord. Leopold Bach est chargé de la liquidation de la raison Bach & Co, à la Nouvelle Orléans, et Isidor Meyer est chargé de la liquidation de la raison Bach & Meyer, à Bayou Sarah. 2 fév—3f

EN débarquement du navire Asa, du Havre—8 boucauts de fromage de Gruyère, 50 caisses fromage de Hollande, à vendre par D. LANATA, 10, rue Jefferson. 2 fév

Importation directe de La Rochelle

COGNAC Pellevoisin fonce et pâle:
5 demi pipes Cognac Pellevoisin, 4me preuve, couleur pâle.
[illegible] quarts do do 4me preuve, coul. pâle.
[illegible] barils do do fine do do
3 demi pipes Cognac, Pellevoisin, 4me preuve, foncé en couleur.
15 quarts do do 4me preuve, foncé en couleur.
15 barils do do 4me do do

En débarquement du brick Amérika, venant directement de La Rochelle, ayant droit au drawback, et à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co. 2 fev—1m 90, rue de la Douane.

NEGRES A VENDRE.—Trente nègres du Maryland et de la Virginie, se composant de forgerons, cuisiniers, blanchisseuses, et repasseuses. Ces nègres seront vendus à 12 mois de crédit. S'adresser à [illegible] endroits négociables. S'adresser à St Amand, agent, No 3 rue de l'Union, qui ne chargera pas de commission sur les ventes.

Toujours en main un bel assortiment de nègres, à vendre par B. EATON. 1 fev—6 No 3, rue de l'Union.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Lion, de Bordeaux: 20 barriques vin rouge St-Julien; 12 do St-Estèphe; 12 do de Pauillac; 10 do Margaux; [illegible] caisses de 12 bouteilles vin rouge St-Estèphe; 36 do vin blanc, Haut Sauterne. VOR. MAIGNAN, 1 fev 87, rue St-Louis

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Suwarrow, de Bordeaux: 35 barriques vin rouge, Bassens; 10 do de Margaux; 10 demi pipeaux de vin de vie quatrième preuve; 10 quarts de pipe eau de vie, 15 caisses de 12 bouteilles fruits au jus; 5 do de 12 demi bouteilles do; 25 caisses prunes à l'eau de vie; 100 caisses de 12 bouteilles vin rouge, St-Julien. VOR. MAIGNAN, 1 fev 87 rue St-Louis

SARDINES à l'huile en boites, demi boites et demi boites, ayant droit au drawback, à vendre par S. D. GRACIAA, 35, rue Natchez. 1er fev

TRUFFES—10 caisses en boites et demi-boites, en magasin et à vendre par S. D. GRACIAA, 1er fev 35, rue Natchez.

CHAMPIGNONS au naturel—300 boites et 600 demi boites, à vendre par S. D. GRACIAA, 1er fev 35, rue Natchez.

CEPS à l'huile—400 boites et 600 demi-boites, à vendre par S. D. GRACIAA, 1er fev 35, rue Natchez.

PETITS POIS—400 boites et 500 demi-boites, en magasin et à vendre par S. D. GRACIAA, 1er fev 35, rue Natchez.

300 caisses vin rouge en débarquement du navire Lion, ayant droit au drawback, à vendre par S. D. GRACIAA, 1 fev 35, rue Natchez.

300 Barils plâtre de Cantons, en débarquement du navire Jeanne; 450 do do, du brick Capitaine Tom; 30 do autre qualité, en magasin, à vendre par JOHN HAYMAN & Co, 31 jan 79, rue Poydras, et 12, Magasins Rouges, 3e Municipalité.

750 Barils ciment de Rosendall, en débarquement du navire Capitaine Tom; 300 barils do en magasin et à vendre par JOHN HAYMAN & Co, 31 jan 79, rue Poydras, et 11, Magasins Rouges, 3e Municipalité.

300 Barils chaux dans les 2e et 3e Municipalités, à vendre par JOHN HAYMAN & Co, 31 janv 79, Poydras et 11, Magasins Rouges, 3me Municipalité.

400 Barils chaux de marbre, à vendre par JOHN HAYMAN & Co, 31 jan 79, rue Poydras, et 11, Magasins Rouges, 3me Municipalité.

BOUTEILLES VIDES—300 paniers bouteilles de 12 dz. en débarquement du navire Rhodes, de Marseille, à vendre par B. TALAMON, 31 jan 140, rue Royale

[illegible]

CANDIDATS.

Les personnes suivantes, seront soutenues comme candidats à l'élection de trois Directeurs de l'Association Consolidée, qui doit avoir lieu le 7 février prochain
F. BLANC,
P. LANDREAUX,
J. LAVERGNE.
29 jan—7f, t.l.j.

Les personnes suivantes seront soutenues comme candidats à l'élection de trois directeurs de la Banque des Citoyens devant avoir lieu le 7 février prochain
JAMES ROBB,
A. B. ROMAN,
ARNOLD BODIN.
24 jan

Messieurs les éditeurs de l'Abeille. Veuillez annoncer M. L. P. BUREAU, comme candidat à la place de Recorder de la Première Municipalité.
29 jan UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

MM. les Editeurs de l'Abeille,

Veuillez m'annoncer comme candidat à la place de Recorder de la Municipalité No Un, à l'élection d'avril prochain. JULES BENIT.

Nous sommes autorisés à annoncer que l'Hon. A. D. CROSSMAN est candidat pour être réélu MAIRE de la ville de la Nouvelle-Orléans.

AVIS.

Le steamer anglais, de SOUTHAMPTON, pour les Indes Occidentales, est attendu, suivant le temps, au port de l'île aux Vaisseaux, ou vers le 14 février prochain, et partira le même jour pour Vera-Cruz et Tampico. Les passagers et leur bagage (excepté les lettres et journaux qui ne seront pas reçus) partiront du dépôt du chemin de fer du Golfe du Mexique, le 1er février, à 9 heures A. M., pour le débarcadère de Proctor, sur le lac Borgne, et de là par le steamer à basse pression, Bolivar, capt Henderson.

Pour plus amples informations, s'adresser au bureau de la Compagnie du Rail-road, No. 70, Passage de la Bourse. 25 jan—au 1 fév.

Les consignataires des marchandises suivantes, venues de New-York par la barque MARIA, sont priés de faire savoir leur domicile au commis de déchargement, sur la Levée, autrement elles seront emmagasinées à leur frais, savoir: A. K. & Co, 25 barils vernis, 100 barils ciment; 400 barils plâtre; F. H. 3 caisses chapeaux, marque E. & Co, 1 baril; quincaillerie, 2 do casseroles, 3 do quincaillerie, 3 do [illegible], 1 chiffon pierre à huile, 1 paquet poêle. L. H. GALE, 1 fév 93, rue de la Commune

Le brick AMERIKA, capitaine Berghagen, est maintenant en déchargement. Les marchandises dont le permis ne sera pas pris dans les cinq jours seront envoyées en douane aux frais des consignataires. P. D. GRATIAA. 19v

La barque MARIA, de New-York, est en déchargement vis à vis la poste d'Orléans. Les consignataires sont requis de faire recevoir leurs marchandises dans les cinq jours sur la Levée, sans quoi elles seront envoyées aux magasins publics. L. H. GALE, 31 jan 93, Commune.

DEUXIEME LIVRAISON DES SEPT PÉCHÉS CAPITAUX, *Par Eugène Sue.*

LES SEPT PÉCHÉS CAPITAUX se composent de sept romans ayant pour titre, l'Orgueil, la Luxure, la Paresse, la Gourmandise, l'Envie, l'Avarice et la Colère.

Chacun de ces romans formera une histoire distincte, et ils n'auront entre eux aucune corrélation.

Le premier roman des Sept Péchés Capitaux (dont la 2me numéro est en vente), formera 3 volumes. Il a pour titre l'Orgueil, pour second titre la Duchesse.

Prix de chaque livraison (édition de la Semaine littéraire, 15 cts. En vente chez VICTOR HEBERT, 31janv 140, rue de Chartres.

DANS les magasins de la Douane, d'importation récente et directe, un grand assortiment d'eau de vie des premières marques, telle que "Hennessy" en demi pipes, quarts et huitièmes.

Otard-Dupuy & Co.	do	do	do;
J & F. Martell & Co.	do	do	do;
Pinet & Castillon,	do	do	do;

W. E. Nadeau, célébrated brand, white très au préférable.

Propriétaires unis de la Rochelle

Le tout ayant droit au drawback et à vendre à des prix très modérés.

En magasin.

300 paniers bouteilles vides de Bordeaux en très bon ordre;
10 balles bouchons pointus bonne qualité,
10 do do à moëlle, fins et surfins;
10 do de 12,500 chaque en sacs de 500, qualité supérieure;
Ceps à l'huile de Rodel, en boites et demi boites,
Petits pois, sardines, &c;
Quelques caisses vin qualité moyenne et supérieure.
Cinq balles amandes à la dame, à vendre par A. CARRIERE, 31janv 34, rue de la Vieille Levée.

LATADES—Oranges, limes, [illegible], conserves de Malaga, coulis, moutarde et bas, en magasin, et à vendre par A. CRAMER. 31 janv—3 27, rue Bienville

EN débarquement du navire Suwarow, venant de Bordeaux:
1 caisses vin rouge St Julien
125 do vin blanc 12 bouteilles Haut-Barsac
[illegible] do do Haut-Sauterne
50 do do 24 1/2 do do
50 do do do Haut Barsac
A vendre par AUG. MOLIER, 29janv—6f 30, St-Louis.

EAU-DE-VIE—30 demi pipes et 30 quarts de eau-de-vie ayant droit au drawback, à vendre par AUG. MOLIER, 31janv—6f 30, St Louis

ANANAS frais—30 caisses en très bonne état, à vendre par L. CANTIN, 31 janv 73 1/2, rue des Magasins.

TABAC—30 balles capes et tripes de Cuba, en déchargement du brick Bélisma de la Havane, et à vendre par L. CANTIN, 31 janv 73 1/2, rue des Magasins.

CAFE de la Havane—165 sacs de choix, en déchargement du brick Bélisma, et à vendre par L. CANTIN, 31 janv 73 1/2, rue des Magasins.

SUCRE de la Havane—250 caisses blanc, jaune et brun, à vendre par L. CANTIN, 31 janv 73 1/2, rue des Magasins.

CAFÉ ET SALON D'HUITRES,

Vis-à-vis le Théâtre Français,

Tenu par S. TRAPANI.

LE Sr TRAPANI invite les amateurs de bonnes huîtres fraîches et soupes aux huîtres à visiter son salon, où ils trouveront toujours un bon assortiment d'huitres et de liqueurs de 1re qualité. 15jan—1m

SOCIÉTÉ.

LES soussignés ont formé une société à dater du 1er courant, sous la raison HEWS et REED, pour la manufacture de meubles de toutes façons, à leur manufacture à vapeur, rue Gironde, entre les rues Poydras et Hevia. Une attention toute particulière sera donnée à la confection des lits, armoires, coffres, bureaux. Les ordres qui seront laissés au magasin de meubles de M. McDuff, 73, rue des Magasins, seront remplis avec promptitude.

GEORGE HEWS
S. H. REED
2janv—1m

EN débarquement du navire Victoria, de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
10 demi pipes et 10 quarts de cognac J. J. Dupuy;
35 caisses prunes de 16 jarres chaque
1 1/2 pipes cognac pâle et 10 quart coloré de Hautes Barsac.
300 caisses cerises à l'eau de vie
[illegible] do fruits au jus
[illegible] do Chateau Margaux
[illegible] ranes de papier à lettre
RAYMOND CABUZAC,
29 jan 24 Vieille Levée

EN débarquement du navire Victoria, de Bordeaux: 1,000 demi boites sardines à l'huile de P. Bondenet & Co.; 15 caisses de 24 bouteilles fruits au jus assortis; 15 caisses de 30 demi bouteilles fruits au jus assortis, à vendre par TH BAILLY BLANCHARD & Co. 29 jan—1m 90 rue de la Douane

NOIR ANIMAL en grain et poussière, à vendre par TH BAILLY BLANCHARD & Co, 29 jan—1m 90 rue de la Douane

ON demande à acheter des propriétés bien situées. S'adresser à TH. BAILLY BLANCHARD & Co. 29 jan—1m 90, rue de la Douane

DRAP—40 caisses de drap d'un genre supérieur et ployé en forme de livre, en magasin et à vendre par DE FOREST & Co, 29jan 90, Douane.

CHAUSSETTES en laine—6 caisses chaussettes épaisses, en magasin et à vendre par DE FOREST & Co, 90, Douane 29jan

COUTIL de Hamilton, Hamiltonville et Manton en magasin et à vendre par DE FOREST, 90, Douane. 29jan

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS.—371 caisses en débarquement des navires Chs. Carroll, Niagara et Kilby, à vendre par R. C. HOBBS, 29 jan 12, rue de la Douane

Bottes, Souliers et Brodequins.

315 caisses en déchargement des navires Zone, Washington, Judah Touro et la barque Weston, à vendre par R. C. HOBBS, 29 janv 12, rue de la Douane

POIVRE—300 sacs poivre de Sumatra, en magasin et à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 30 jan 36 Vieille Levée

MIEL—Blanc de la Havane en barriques, tierçons et barils, en magasin et à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 30 jan 36 Vieille Levée

CIGARES—Milliers et regalias, en magasin et à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 30 jan 36, Vieille Levée.

TABAC.—De Vuelta de Abajo et Cuba, pour capes et tripes, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 30 jan 36, Vieille Levée.

SUCRE—Sucre blanc de la Havane, en magasin et à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 30 jan 36, Vieille Levée.

EN débarquement du navire Rhodes, venant de Marseille et à vendre par les soussignés: 20 quarts vin Porto doux, de la marque F. Durand de Perpignan.

10 barriques même vin, &c, à vendre par J & J TARDOS, 35, Canal.

COGNAC—En débarquement du navire Lion, venant de Bordeaux et à vendre par les soussignés: 10 demi pipes Maglory 1831; [illegible] [illegible] J & J TARDOS, [illegible]

[illegible]

GLACE DE FRESH POND.

PROVENANT des chargements des navires Louisa, Kate, Huw, James Perkins, Camera, Monsoon; barques Turbo, Azof, Stamboul, Eurotas, Flora, et brick Alvarado, à être emmagasinée et à arriver. Cette glace sera vendue par grande ou petite quantité, à la convenance des habitants de la ville et de la campagne, ainsi que pour les bateaux, et le commerce de la campagne. Des glacières et tuées rue du Commerce, No 9; rue de Chartres, No 74, encoignure Poydras et St. Charles, encoignure Robin et Religieuses; et au dessous du dépôt du rail road Pontchartrain

Les ordres de la campagne seront remplis avec soin, et des crédits seront ouverts contre des acceptations valables en ville.

A. W. BOSWORTH, agent, 24 jan—6m No 9, rue du Commerce

Bouilloires et Machines à basse pression.

LE soussigné a à vendre une bouilloire à basse pression, construite en mars dernier, au Novelty Work New-York, et la dite bouilloire a 10 pieds de long sur 6 pieds 6 pouces de diamètre avec double fourneaux, trois pistons dans chaque fourneau.

AUSSI—Deux machines de la force de 30 chevaux chacune, 17 pouces de diamètre sur 2 pieds de jeux. Elles seront vendues ensemble ou séparément par MORTIMER TURNER, 112 rue des Magasins

AUSSI—2 petites machines à haute pression et de la force de 5 chevaux. 29 jan—1m

GRAINES DE JARDINAGE et Arbres fruitiers.

Reçu par le navire Narraganset un grand assortiment d'arbres à fruits, consistant en pommiers, pêchers, 9 variétés pruniers, 7 variétés abricotiers, 4 variétés; cerisiers Montmorency et anglais; figuiers blancs très grosse espèce; néfliers grosse espèce; amandiers; vignes chasselas de Fontainebleau et muscat blanc; groseillers, 4 variétés. Tous ces arbres sont de premier choix et sont dans un parfait état; également un grand assortiment de graines potagères, oignons et graines de fleurs, un bel assortiment de plantes de serre et d'agrément; 2,000 pattes d'asperges de Hollande, de deux ans premier choix, le tout à des prix très modérés, à vendre par J. MENARD, Rue Vieille Levée, No 181, entre Conti et Bienville. 29 jan—1m

CHAMPAGNE en débarquement du navire Le Lyon, du Havre
30 paniers bouteilles et demi-bouteilles marque Ancher,
60 paniers do do do
Angelo, à vendre par EUG. ROCHEREAU & CO., 4 jan 17 et 19 St Louis

EN débarquement du navire Arkansas de Bordeaux—200 boites sardines marque A. Camus, 1,000 demi do do; 400 caisses pois verts; 20 deux tiers do do, 100 do champagne; 30 do au do truffes, 20 caisses absynthe, 25 do fruits à l'eau de vie, 5 do prunes, à vendre par E. ROCHEREAU & Co, 24 jan 17 et 19 rue St-Louis

HOTEL D'ORLEANS.

ON demande une bonne repasseuse et une femme de chambre sachant parler le français.

Mme Anne George prévient le public en général qu'elle a de très bonnes chambres très bien meublées et à bon marché; elle en a depuis $25 jusqu'à $50 par mois, y compris logement et nourriture, elle a aussi de très belles chambres de famille, depuis $1 25 cts. jusqu'à $2 par jour. 22 jan—1m

EN débarquement du navire Victoria, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné
310 barriques vin rouge de diverses qualités,
120 demi barriques et barils vin blanc, Haut Sauterne,
1020 caisses vin rouge St Julien
[illegible] do vin blanc Haut Sauterne
[illegible] quarts de pipe Cognac 4e preuve, de Castillon.
G. M. LUCAS,
26 jan 30, rue Bienville

Aux Marchands, Habitants et Médecins de la campagne.

ON trouve toujours chez le soussigné des médicamens, drogues, produits chimiques, instrumens de chirurgie et autres, &c., &c., garantis de première qualité et à des prix modérés et des meilleures directes avec les premières maisons d'Europe et du Nord, et peut en tout temps fournir des remèdes très frais, en demandant que de faibles quantités à la fois, souvent renouvelées.

A. A. PEYCHAUD,
21jan—1an 123, rue Royale

Marchandises de printemps.

REÇU par les navires Asa et Narraganset du Havre
8 caisses coutil français, nouveauté
[illegible] do toile du Nord,
[illegible] do mousseline Kaul blanc, brodée couleur
[illegible] do brochée pour rideaux
[illegible] do rubans écossais nouveauté
[illegible] do Organdi nouveauté, Hartman et ses
[illegible] do barège couleur.
[illegible] do voilettes blanches et noires,
[illegible] do rubans taffetas, unis, noirs et couleurs
[illegible] do satin,
[illegible] do ombrelles unies et à franges.
10 douzaines pélerines dentelle noire,
[illegible] do écharpes blanches pour mariée,
1 caisse fleurs fantaisie pour chapeaux
[illegible] do mouchoirs madras [illegible]
6 mollets chapeaux de couleur, bel article
[illegible] serge noire pour tailleurs,
[illegible] do flanelle, à vendre par
FRED. BONNE, 56, rue Conti,
25 jan en face la Banque de la Louisiane
N. B. Tous ces articles ont droit au drawback.

VINS—En débarquement du navire Léon, de Bordeaux:
12 barils vin blanc, Haut Sauterne,
[illegible] barriques vin rouge.
En magasin
20 barriques vin de médoc vieux
25 quarts pipes vieille eau de vie de cognac 4me,
[illegible] caisses cerises à l'eau-de-vie,
100 do fruits assortis à l'eau de vie,
300 mille bouchons de toutes qualités,
A vendre par POUGET FILS,
27 jan 19 rue Conti, entre Chartres et Levée.

RESINE No 1—80 barils résine No 1, et 300 barils goudron, en débarquement du brick Magnolia, et à vendre par JOHN HAYMAN & Co, rue Poydras, 11, Magasin Rouge, 3me Municipalité.

CIGARES DE LA HAVANE—200,000 Regalias, en déchargement du brick Mérinda, de la Havane, à vendre par J. M. CABALLERO, 29 jan 38 Vieille Levée

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—112 caisses en débarquement des navires Ursel et Harrisburg, à vendre par G. W. DUNBAR, 14 janv 30, rue de la Douane

CIMENT—700 barils ciment de Rozendale, en débarquement du brick Capit Tom, 3e Municipalité, et à vendre par JOHN HAYMAN & Co, 78, rue Poydras, 11, Magasin Rouge, 3me Municipalité.

PLATRE DE PARIS—En débarquement du brick Capit Tom, 3e Municipalité, et à vendre par JOHN HAYMAN, &Co, 79, rue Poydras 11, Magasin Rouge, 3me Municipalité. 29 jan

LE soussigné vient de recevoir, d'importation directe, les articles suivants, qu'il vendra à très bas prix. Nouvelles grenadines, magnifiques, Bérèges soie de Pols, [illegible], pour robes de bal, [illegible] imprimés, [illegible], gants de chevreau pour dames et enfants, bas blancs pour do do, satin de couleur et uni pour robes de bal,—ainsi qu'une grande variété d'autres articles que le soussigné vendra à des prix bien au-dessous des prix courants.

A. C. GOUGH,
11 jan No 4, rue de Chartres

Chapellerie française.

Le soussigné a l'honneur d'informer ses amis en particulier et le public en général qu'il vient de recevoir ses marchandises d'hiver reçues par les derniers arrivages, et qu'en conséquence il a ouvert un nouveau magasin sur le même emplacement que ci devant, 37, rue de Chartres.

Les personnes qui voudront bien visiter son établissement y trouveront un large assortiment de chapeaux Pinaud et autres au dernier goût, tels que castors, soie, feutres, casimirs, anglaises pour dames, chapeaux, casquettes, bonnets riches pour hommes et pour enfants, parapluies en soie de Paris, &c, &c.

J. J. ALBERT,
15 nov 37, Chartres.

G. W. DUNHAM, 30 rue de la Douane

MANUFACTURE DE BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS.—112 caisses bottes, souliers et brodequins, actuellement en débarquement du navire Governor Hinckley. 31 jan

500 Douzaines bouchons imitation madras, à vendre par D. B. MACARTY, 17 janv [illegible]

Changement de domicile

LE soussigné a transféré son domicile du No 37, rue du Canal, au No 17 rue de Chartres, où il ouvrira aujourd'hui, à midi, son riche assortiment de modes, nouveautés, objets de toilette, parfumerie, etc. Il invite les Messieurs et les Dames à venir le visiter.

D. F. WAYMOUTH,
19 jan 17, rue de Chartres.

F. T. BOURDON, CHIRURGIEN-DENTISTE, rue Conti No. 25. Tient son cabinet ouvert de 8 heures du matin jusqu'à six du soir. 17 nov

EN débarquement du navire Victoria, venant de Bordeaux, et à vendre par les soussignés:
15 quarts eau de vie, J. J. Dupuy;
10 do do Maglory, vieux Cognac 1831
11 do do John Durant & Co, La Rochelle.
5 demi pipes, J. Braud, forte preuve.
10 quarts do do do do;
25 caisses prunes de 12 potans,
D'importations antérieures:
50 quarts pipes eau de vie, John Durand & Co, La Rochelle.
40 do do do do Otard, Dupuy & Co.
60 do do do do Pinet, Castillon & Co.
60 do do do do J. Lhéry.
10 do do do do Jean Louis, 1822.
10 barils do do do do
300 do vin blanc, Barsac, Sauterne et Haut-B.;
2,000 caisses vin rouge, diverses marques;
300 do do do articles supérieurs;
30 barriques vin rouge pour famille;
20 do do de Marseille;
30 caisses prunes en cartons, diverses grandeurs;
25,000 cigares regalias et demi regalias, à vendre par les soussignés. J. J. TARDOS,
24 jan 35, rue Conti.

Importation directe de marchandises françaises

Rue de Chartres, No 35, au premier.

LES soussignés offrent à vendre, en gros seulement, en débarquement des navires Aurelius, Gem, [illegible], Dupuis, Lyons, Championnet, Asia, [illegible] et Narraganset, du Havre, les articles suivants, dont une grande partie est sujette au droit de l'Importation.

[illegible]

[illegible]

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

Jeudi 3 février 1848.

Pour la clôture définitive des représentations des danses

AU BÉNÉFICE DE

Mme Adèle Monplaisir,

Les 2 premiers actes de

LA FAVORITE

Grand opéra dans lequel M. et Mme Monplaisir danseront le pas de [illegible]

Un Bal travesti

Divertissement en 1 acte, dans lequel M. et Mme Monplaisir danseront le pas du Masque et la Polka Nationale.

Le spectacle commencera à 6 heures (précises)

LAVOIX ET LE NORMAND

Vaudeville en 1 acte.

Galerie et Exposition DE DESSINS ET TABLEAUX.

Découpés aux ciseaux, sur papier, Par [illegible] [illegible]

DGAMBERINI prévient respectueusement le public qu'il [illegible] courant, dans la SALLE du [illegible] la Salle du Bal de la Bourse St Louis, où il aura l'honneur d'exposer ses ouvrages [illegible] de leur exécution et la [illegible] excité la surprise et l'admiration [illegible] leurs des beaux arts.

Dans la collection se trouvent les portraits du général WASHINGTON, du pape PIE IX, [illegible] grande variété d'autres sujets, tels que tableaux d'histoire et d'architecture, paysages, fleurs &c.

L'exposition a été retardée jusqu'à ce jour dans le but d'y ajouter le portrait du général TAYLOR, présent récemment dans cette ville.

Toutes les dames et [illegible] ainsi un admirable groupe [illegible] présentant [illegible] très ouvrages de sculpture.

La salle sera ouverte tous les jours depuis 9 heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après-midi.

Prix d'entrée 50 cents.

Les amateurs pourront se procurer des tableaux du S. [illegible] à des prix raisonnables. 29 jan

SALLE ST-LOUIS BAL ET SOUPER DES PÈRES DE FAMILLES

UNE liste de souscription est ouverte au bureau de la susdite Salle pour un magnifique BAL et SOUPER qui sera donné le lundi, 6 mars, par les pères de familles.

S'adresser à H. BUFFIER, 13 jan Locataire de la Salle St Louis

SOIRÉES ÉLÉGANTES de M. et Mme HAZARD. A la nouvelle salle de bal de la rue Charles entre Hevia et Girod

A une assemblée de souscripteurs, les membres dont les noms suivent ont été nommés directeurs, savoir:
J. U. Lavillebeuvre, R. J. Peters Jr,
Hypolyte Mossy, Jules Bright,
Dr Chev, F. C. Faulkner,
A. N. Waj.

Il a été résolu par la même assemblée qu'il serait donné une série de huit bals, le premier devant avoir lieu le jeudi 20 janvier, et les autres les jeudis de chaque semaine suivante.

P. F. HAZARD, Directeur

Les personnes qui désirent souscrire, devront s'adresser à M. HAZARD [illegible]

MUSIQUE DE SOIRÉES ET DE BALS, MUSIQUE MILITAIRE.

MR H. L. Lehmann, chef d'orchestre de la Société Philharmonique de Baton Rouge, [illegible] particuliers et artistes du Théâtre d'Orléans, [illegible] le public de [illegible] [illegible] ce jour, pour Soirées, Bals particuliers.

Il s'est procuré les nouvelles Waltzes, Polka, Redowa et du dernier goût et actuellement en vogue dans les salons de Paris.

M. Lehmann, chef de musique du bataillon d'artillerie, offre aussi ses services aux autres corps militaires qui pourraient avoir des compagnies de musique militaire.

S'adresser à son domicile, rue Ste Anne, No 191, entre Bourgogne et Rempart, ou au bureau du contrôle du Théâtre d'Orléans. 21 nov—3m

FONDS DE LA BANQUE DES CITOYENS, à vendre. S'adresser à EDWD. SHIFT, 23 déc—1f No. 75 rue du Canal

FONDS de la Banque des Citoyens, à la convenance des acheteurs, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & CO. 10 jan—15f 90 rue de la Douane.

FONDS de la Banque des Citoyens, en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par LEOPOLD JEANNERY, 23 déc 26, rue de la Douane

FONDS de la Banque des Citoyens, en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par PIERRE POUTZ, [illegible] 83, Douane.

CHANGE SUR LA HAVANE, à courte vue, à vendre par W. W. SIMMONS, 30 nov 32 rue Gravier

CHANGE SUR GÊNES—A vendre par D. LANATA, 24janv 8, Jefferson.

CHANGE SUR BORDEAUX—A vendre par D. LANATA, 24janv 8, Jefferson

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE.

Nlle-Orléans, 20 janvier 1848.

LES détenteurs des billets et de post-notes de cette Banque, ainsi que ceux auxquels des balances sont dues sur des dépôts faits avant le 1er juin 1842, sont priés de présenter leurs réclamations à la Banque, le plutôt possible afin de régler avec les commissaires liquidateurs.

V. ALLAIN, 20 jan—1m Président

BANQUE DE LA LOUISIANE

Nouvelle Orléans, 24 janvier 1848.

UN dividende de 4 pour cent a été déclaré aujourd'hui par le conseil de direction de cette institution, payable aux actionnaires, lundi 7 février prochain et les jours suivants. 25 jan

Gardes d'Orléans, attention!

La Compagnie se réunira au bourgeois, mercredi prochain, 2 février, à l'arsenal, [illegible] de la Bourse, entre Conti et St Louis, pour procéder à l'élection d'un sergent-major et d'un caporal. L'élection aura lieu entre six et huit heures du soir. Gardes d'Orléans, soyez ponctuels!

Par ordre du Capitaine
31 jan WILLIAM [illegible], Secrétaire

Grande vente annuelle d'habillements à très bas prix

ALFRED MUNROE & CO, No 34 rue des Magasins, ayant un grand assortiment d'habillements d'hivers, l'offrent maintenant en vente à des prix plus réduits que jamais. Nous pensons qu'il vaut mieux faire un sacrifice que de garder nos marchandises pendant l'été. C'est généralement notre règle de conduite en affaires, notre ordre au mieux nous sommes disposés à offrir à bas prix un très grand bénéfice.

Habits et redingotes de drap de [illegible]
Paletots et s[illegible]
[illegible]

Pans et paletots [illegible]

Un magnifique assortiment d'habits bleus en couleurs.

Gilets de satin noir, de différentes qualités, à bon marché.

Gilets de satin couleur do do
do de cachemire en couleur, 1re qualité do
Chemises de toile et [illegible] de différentes façons.

Cette vente commencera le 14 courant et ne sera continuée que pendant 3 semaines. Tous les articles seront vendus à prix fixes, et nulle réduction ne sera faite. 19 jan—1m

A vendre à l'amiable pour cause de départ,

LES ci-devant [illegible] hôtel garni et Restaurant, existant depuis peu [illegible] et situé dans une des meilleures positions de la ville, au centre des affaires. Les meubles seront donnés sans l'argenterie. Pour plus amples renseignements, s'adresser sur les lieux.

18jan—3t Rue Bienville No 23

Bon marché ! Bon marché !

LES soussignés invitent les personnes qui ont besoin des articles suivants, à visiter leur stock, qu'ils offrent à des prix extrêmement réduits.

Lampes solaires, [illegible] et autres, avec [illegible] tour en papier très élégant.

Chandeliers en plaqué, [illegible]

Pots et [illegible], [illegible], et huiliers, [illegible], et [illegible] de [illegible] en [illegible]

Couteaux et fourchettes assortis ou couteaux seulement.

Service à thé, imitation Japon. Verres taillés et unis.

Services à dîner ou portion de service en porcelaine française, bleu, gris de fer ou blanc doré.

Services à thé en porcelaine blanche unie ou décorée en bleu, gris, &c &c.

[illegible] Poterie commune [illegible] à vendre en [illegible], &c., de 1re qualité, pour le commerce de la campagne.

Les emballages sont garantis

P. K. FELL & Co,
24, rue de la Commune, près l'Hôtel Verandah
17 jan—1m

OPIUM de Poyrue, 1ère qualité, crême de tartre; calomel anglais, moutarde en graines do en poudre fine, sagou tapioka, do perle, graines de chanvre, de d'oseille; [illegible] blanche en tablettes et en blocs; do jaune; térébenthine, peinture blanche et de toutes couleurs; [illegible] de toutes grandeurs, huile de copahu de Brésil; crayon du baume, [illegible] [illegible] carbonate de soude, &c., [illegible] et à vendre par [illegible] BONNABEL, 28 jan [illegible]

AUX HABITANS SUCRIERS—Chaudières et platines en fer fondu de Paige, des forges d'Edwin Ma[illegible], dimensions
34 sur 14 pouces	54 sur 90,
40 sur 36	60 sur 97
48 sur 34	60 sur 26
50 sur 38	72 sur 26
[illegible]	78 sur 27
[illegible]	86 sur 30

A vendre par WYLIE & BOANA, 29 jan 34, rue Bienville

VIN DU RHIN—1re qualité
10 caisses Niederstein; 5 do do Marcobrunner
10 do Johannisberg; 4 do do Cologne;
2 do Hochheimer; 10 barils vinaigre.
2 do eau de Cologne, à vendre par WYLIE & BOANA, 29 jan 34, rue Bienville

MEUBLES—[illegible] de vente [illegible] de chaise, de 27 à 36 pouces de diamètre [illegible] [illegible] [illegible]

A [illegible]—14 barils et sacs d'amandes en débarquement, [illegible] à vendre par J. [illegible] & Co, [illegible] 36, Vieille Levée.

J. FEYTEL [illegible]

[illegible]